



CUMUNITÀ  
**D'AGGLUMERAZIONE**  
DI BASTIA

Décision du 15 décembre 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**  
**PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

.....

**OBJET : CONVENTION QUADRIPARTITE POUR LA REALISATION D'UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA REALISATION D'UNE MAISON DU VELO**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

Autres domaines :

- Conventions ne portant pas sur des domaines exclus du champ des délégations, et en cas d'incidence financière, si le montant est prévu au budget

Considérant l'association Corse Active pour l'Initiative et notamment son outil La Fabrique à Initiatives ;

Décision du 15 décembre 2021

**OBJET : CONVENTION QUADRIPARTITE POUR LA REALISATION D'UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT A LA REALISATION D'UNE MAISON DU VELO**

Considérant que La Fabrique à Initiatives a été sollicitée par la Collectivité de Corse pour accompagner l'émergence de projets d'ESS, autour de 4 thématiques dont notamment la mobilité inclusive et durable ;

Considérant le schéma d'aménagement cyclable développé par la Ville de Bastia ;

Considérant la politique développée par la Communauté d'Agglomération de Bastia en matière de mobilité durable ;

Considérant la convention tripartite signée entre l'association Corse Active pour l'initiative, la Ville de Bastia et la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 14 juin 2021 ;

Considérant la volonté de l'ensemble des partenaires de poursuivre l'accompagnement à la réalisation d'une maison du vélo sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

**APPROUVE**

La convention quadripartite ci-annexée ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*